

Règlement Sucyenne 2019

Course sur route et chemins

Horaires

8h30	Remise de dossards
9h30	Course de 700m – Année 2008 et après
9h45	Course de 1700m – années 2004 à 2007
10h00	Départ de la marche 10 Km – nés en 2003 et avant
10h30	Départ de la course 10 Km – nés en 2003 et avant (course au challenge Orpi)

Renseignements : 06 75 33 57 95 – <https://athletisme.ess-sucy.fr/>

Départs : Courses Enfants (700m & 1700m) Parc Montaleau, 10Km course et marche : Rue Maurice Berteaux

Arrivée : Parc Montaleau

Inscriptions

- Sur internet : la-sucyenne.adeorun.com jusqu'au 4 septembre 2019
- Par bulletin papier à retourner avant le 5 septembre 2019 à :
Isabelle SCHMIT - 4, allée Van Gogh - 94370 Sucy-en-Brie
- La veille de 14h à 17h devant médiathèque rue Maurice Berteaux à Sucy
- Sur place le dimanche matin jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course concernée.

Certificat médical : Je joins un certificat médical de moins d'un an *avec la notification spécifique de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition*, ou ma licence FFA (la licence triathlon n'est pas acceptée) 2019/2020 à présenter au retrait du dossard

Retrait des dossards :

- La veille de 14h à 17h devant la médiathèque – rue Maurice Berteaux
- Sur place le jour de la course à partir de 8h30, espace Jean-Marie Poirier, 1 esplanade du 18 juin 1940

Vestiaire : Espace Jean-Marie Poirier (l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol)

Ravitaillements : Eau/ sucre et fruits à mi-parcours et à l'arrivée

Récompenses : Tee-shirt aux 400 premiers sur le 10 Km. Médailles pour tous les enfants arrivants.

Classements : Hommes et Femmes par catégorie pour les courses. 3 premiers Hommes et Femmes pour l'épreuve de marche.

Résultats : affichage sur internet : athletisme.ess-sucy.fr, athle.fr ou sur athle94.org

Annulation : En cas d'annulation pour un motif indépendant de notre volonté aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué

Conditions générales : En application de l'article 1.231-3 du code du sport, tous les participants s'engagent à se soumettre au règlement. Ils affirment être pleinement conscients des risques liés à la pratique du sport sur routes ouvertes à la circulation. Ils acceptent l'exploitation des résultats, ainsi que les données et les images à caractère personnel les concernant, qui seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA. Ces données

pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la FFA.

Nos partenaires

